

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Date de la séance précédente : le 28 juillet 2020

Le 24 septembre 2020 à 20h45, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE et M. Dominique SÉMÉNOU

Etaient absents excusés : M. Grégoire ECK, M. Freddy GAUTHIER

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un membre à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées)

La CLECT contribue à garantir l'équité financière concernant l'attribution de compensations entre les communes et la communauté de communes.

La candidature de Dominique SÉMÉNOU pour représenter la commune de Souilhe est votée à l'unanimité

Modification du statut SLA (Syndicat Lauragais Audois)

Une commune souhaitant ne plus adhérer au Syndicat Lauragais Audois entraîne une modification des statuts du SLA.

La modification des statuts du SLA est votée à l'unanimité

Adoption d'une convention de gestion 2020/2023 – compétences Eau et Assainissement et autorisation donnée au maire pour signer la convention de gestion à venir ainsi que ses futurs avenants

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a pris la compétence eau - assainissement. Suite à l'installation du nouveau conseil municipal une nouvelle délibération doit être prise afin que la CCCLA poursuive la gestion jusqu'en 2023.

Voté à la majorité : Pour : 8 Contre : 1

Fixation du tarif pour une case dans le columbarium communal

Après s'être renseigné sur les différents tarifs pratiqués dans plusieurs communes avoisinantes il est proposé :

La somme de 500.00 € pour la location d'une case avec l'emplacement de 2 urnes sur une durée de 30 ans.

Cette proposition est votée à l'unanimité

SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique)

Le SYADEN se charge d'établir un diagnostic de l'éclairage public et propose une programmation de rénovation du réseau sur plusieurs années. Le SYADEN intervient financièrement sur les dossiers d'éclairage public pour les collectivités adhérentes. Le coût serait de 221.00 € pour la commune, la participation du SYADEN étant de 1991.00 €.

L'adhésion à la convention prestation diagnostic éclairage public par le SYADEN est votée à l'unanimité

Toutefois il est suggéré que dans l'attente de l'intervention du SYADEN, l'entreprise ROBERT intervienne afin de réparer tous les points lumineux qui ne fonctionnent pas actuellement.

Cette proposition est votée à l'unanimité

Adhésion au service remplacement du CDG11 (Centre de Gestion de l'Aude)

La secrétaire de mairie sera bientôt en congé maternité, une remplaçante a été trouvée pour assurer le poste durant cette absence. Afin que cette personne soit embauchée et gérée par le Centre de Gestion de l'Aude, il faut adhérer au service remplacement du CDG11.

L'adhésion au service remplacement du CDG11 est votée à l'unanimité

Instruction des permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables...

Suite à différents problèmes rencontrés avec le service ADS de la communauté de communes pour l'obtention de permis de construire et le délai de traitement des dossiers, il est proposé de ne pas renouveler la convention avec ce service mais de s'adresser à une société privée URBADOC dont le coût serait moins élevé que celui pratiqué par la communauté de communes.

La proposition de s'adresser à la société URBADOC est votée à l'unanimité

Institution des eaux de la montagne noire.

Suite à l'installation du conseil municipal l'institution des eaux de la montagne noire demande une mise à jour des contacts. Ils souhaitent 2 représentants pour la commune.

Les candidatures de Dominique SÉMÉNOU et Éric ROSALIE sont votées à l'unanimité

Emplacement containers ordures ménagères et tri

Les commissions travaux et environnement se sont réunies afin d'étudier les possibilités de réaménagement des différents points de dépôts. Deux scénarios sont proposés :

- ♦ Le premier consiste à remettre aux normes et habiller esthétiquement les emplacements existants.
- ♦ Le second projet serait de centraliser les dépôts en aménageant deux grandes plateformes rue de l'église et route de Castelnaudary et de supprimer les autres points de dépôts.

Dans les deux cas ajouter un container à verres sur l'emplacement de la route de Castelnaudary.

Un chiffrage des deux scénarios envisagés va être demandé et une demande de subvention va être lancée. En fonction de la réponse reçue le meilleur scénario sera retenu et les travaux pourront être effectués.

Les propositions de chiffrage des travaux et la demande de subvention sont votées à l'unanimité

A court terme, il est décidé de :

- ♦ supprimer l'emplacement chemin du Pal et répartir les bacs sur les emplacements rue de l'église et route de Castelnaudary
- ♦ l'emplacement de la salle des fêtes proche de celui de la rue de l'église est inutile laisser seulement un bac pour les jours où la salle est occupée, à sortir le lundi par le cantonnier.
- ♦ Ajouter un collecteur de piles

Un entretien régulier des containers va être effectué en plus de celui réalisé par le SMICTOM. Un premier nettoyage est prévu le 30 septembre au matin avec l'aide de Dominique SÉMÉNOU.

Nous vous demandons à nouveau de bien vouloir **ouvrir et plier les cartons avant de les déposer dans les containers jaunes**

Questions et informations diverses

- Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur actuellement, plusieurs arrêtés municipaux ont été pris :
 - fermeture du stade et du terrain de football
 - fermeture de la salle des fêtes
 - fermeture de l'aire de jeux de l'école aux publics la semaine et ouverte à tous le week-end.

Suite à la demande du président du Souilhe Football Club et après discussion du conseil municipal, l'accès au stade est de nouveau autorisé et la salle des fêtes est ouverte **uniquement** pour les activités sportives du sporting club de Souilhe.

- M. le maire a été interpellé concernant la gêne occasionnée par la pose des bornes à l'angle de la rue du bari long et le chemin du pal. Les conseillers municipaux rappellent que ces bornes ont été placées pour la sécurité des enfants qui attendent le car et par ailleurs elles font également ralentir les automobilistes. Ces bornes resteront donc en place.
- Suite à la déclaration de sinistre faite concernant l'incident électrique qui s'est produit à l'église lors de l'orage de juillet dernier, le mécanisme des cloches va être changé et pris en charge pour plus de la moitié par les assurances.
- Il y a toujours des chiens qui errent dans le village. Il est demandé aux propriétaires de bien vouloir les tenir chez eux. Pour les personnes qui promènent leurs animaux, nous les prions de bien vouloir le faire en dehors des lieux d'habitations ou de ramasser les déjections de ceux-ci.
- Suite à la plainte d'un administré qui a reçu des plombs sur sa terrasse dimanche 27/09 vers 18h, il est rappelé **qu'il est interdit de faire usage d'une arme à feu depuis chez soi ou de tirer en direction d'une habitation.**

Le président de l'ACCA de Souilhe sensibilisera à cela l'ensemble des chasseurs de la commune, mais tient à préciser que les chasseurs ne sont pas les seuls détenteurs d'armes à feu.....

▪ Le 3 octobre au matin (9h-12h30), si la météo le permet, est prévu un chantier bénévole d'entretien du patrimoine communal. Il concerne la restauration de notre dame des champs (peinture des grilles, nettoyage et peinture de la vierge et des anges), des travaux de nettoyage et plantations sur les espaces publics ainsi que le nettoyage de l'église. Ceux qui souhaitent se joindre à nous pour ce chantier sont les bienvenus. En cas de mauvais temps, seul le nettoyage de l'église sera réalisé.

▪ Un site internet va être mis en ligne, vous pourrez dès la réception de ce compte rendu vous connecter à l'adresse suivante :

<https://www.souilhe.fr/>

Vous y découvrirez l'actualité de notre village.

Ce site en est seulement à ses débuts nous allons continuer à l'améliorer et l'enrichir dans les mois à venir. N'hésitez pas à nous transmettre toutes vos idées ou suggestions.

La séance est levée à 22h40mn

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ